
RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS « CHAPERONS & VOUS »

- NOVEMBRE 2024 -

ARTICLE 1 – ORGANISATION

La société LPCR GROUPE, société par actions simplifiée au capital de 220 116 678 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro 528 570 229, dont le siège social est situé 7 rue Touzet Gaillard 93400 SAINT-OUEN et représentée par Anne-Laure LAHAIE-GODEFROY en sa qualité de Directrice Marketing Communication et Digital, organise du 25 novembre au 10 décembre à 23h59, un jeu gratuit intitulé (ci-après le « **Jeu Concours** »), uniquement accessible sur l'application Chaperons & Vous.

Les informations communiquées par les participants sont fournies à l'Organisatrice, et ne seront utilisées que par elle.

ARTICLE 2 – PARTICIPATION

1.1. Accès au Jeu Concours

Le Jeu Concours est ouvert à toute personne physique majeure, résidant en France Métropolitaine (ci-après le « **Participant** »).

Sont exclus du Jeu Concours, les membres du personnel de LPCR GROUPE, ou de l'une de ses filiales, et de toute personne ayant participé directement ou indirectement à son organisation ou à sa réalisation, ainsi que leur conjoint (mariage, PACS, concubinage) et les membres de leur famille : ascendants et descendants en ligne directe.

La participation étant strictement nominative, le Participant ne peut en aucun cas jouer sous plusieurs pseudonymes ou pour le compte d'autres personnes. La participation doit être réalisée avec un compte public pour pouvoir être prise en compte.

LPCR GROUPE se réserve le droit de demander à tout Participant de justifier de ces conditions. Tout Participant ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclu du Jeu Concours et ne pourra pas, en cas de gain, bénéficier de son lot.

De même, toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse entraînera l'élimination immédiate du Participant.

La participation au Jeu Concours implique l'entière acceptation par le Participant du présent règlement.

2.2. Modalités de participation

La participation au Jeu Concours se fait en se rendant sur l'application Chaperons & Vous. A ce titre, le Participant doit disposer obligatoirement d'une connexion à internet.

Aucune inscription ne pourra se faire par téléphone, télécopie, courrier postal ou courrier électronique.

Pour participer et faire partie du tirage au sort, il suffit de :

1. Télécharger l'application Chaperons & Vous Ou Scanner le Qr code de l'affiche présente en crèche
2. Remplir le formulaire disponible via le lien dans les actualités de votre appli en précisant :
 - Nom, prénom, Crèche, Mail, Adresse postale pour envoyer le lot, Choix des tailles,
 - Questions supplémentaire (à valider) : Etes-vous satisfait de l'application ?

2.3. Validité de la participation

Les informations et coordonnées fournies par le Participant doivent être valides et sincères, sous peine d'exclusion du Jeu Concours et, le cas échéant, de perte de la qualité de gagnant.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs du Jeu Concours, afin d'en modifier les résultats ou d'influencer par un moyen automatisé et/ou déloyal la désignation d'un gagnant.

Toute participation effectuée contrairement aux dispositions du présent règlement entraînera une disqualification et l'impossibilité de remporter le lot éventuellement attribué. Tout participant suspecté de fraude pourra être exclu du Jeu Concours par LPCR GROUPE sans qu'LPCR GROUPE n'ait à en justifier.

Dans l'hypothèse où un Participant aura apparemment gagné une dotation en contravention avec le présent règlement, par des moyens frauduleux, tels qu'une recherche automatisée (par exemple : logiciels de recherches, de participation, de gestion automatisée, ou l'emploi d'un algorithme etc.) ou déloyale (par exemple : inscription à des groupes d'entraide ou d'échanges de votes ou tout procédé similaire), ou par tous moyens autres que ceux résultant du processus décrit par LPCR GROUPE par le présent règlement, son lot ne lui serait pas attribué, sans préjudice des éventuelles poursuites susceptibles d'être intentées à l'encontre du Participant par LPCR GROUPE ou par des tiers.

ARTICLE 3 - DESIGNATION DES GAGNANTS – ATTRIBUTION DES DOTATIONS

3.1. Désignation des gagnants

Seize gagnants seront désignés par tirage au sort réalisé par LPCR GROUPE grâce à l'outil de tirage au sort Excel parmi l'ensemble des Participants, et ce dans un délai de 48 heures suivant la fin du Jeu Concours, soit au plus tard le 10 décembre 2024. Chaque gagnant aura droit à une dotation dans les conditions visées à l'Article 4 du présent règlement.

LPCR GROUPE informera les gagnants de leur désignation et des modalités de bénéfice des lots de la manière suivante :

- Par mail, selon les informations partagées dans le formulaire de participation.

À cet égard, LPCR GROUPE ne pourra être tenue pour responsable de l'envoi du message sur une adresse mail inexact du fait d'une erreur de la part du Participant, ni du dysfonctionnement du dispositif d'envoi de message.

3.2. Attribution des dotations

Chaque gagnant devra, par retour à ce mail, et confirmer qu'il désire toujours bénéficier du lot gagné.

Le silence du gagnant suite au message de LPCR GROUPE dans un délai de cinq (5) jours vaudra renonciation pure et simple à son lot.

En cas de confirmation du gagnant, LPCR GROUPE se chargera de transmettre à chaque gagnant le lot gagné.

ARTICLE 4 - DOTATIONS

Le Jeu Concours comprend 16 lots à gagner.

Chaque lot comprend un 1 Pyjama de l'Atelier d'Anaë à la taille demandé par le gagnant (la taille des pyjamas allant de 3 à 24 mois), une couverture, un bavoir et un lot de lingettes.

Le lot à une valeur commerciale de 113 euros.

La responsabilité de LPCR GROUPE se limite à la seule offre du lot et ne saurait en aucun cas être engagée quels que soient les incidents susceptibles de survenir au cours de son acheminement et/ou à l'occasion de son utilisation et/ou en raison d'un défaut de fabrication.

Le lot ainsi attribué ne sera ni cessible, ni repris, ni échangeable contre leur valeur en argent ou contre tout autre cadeau. Le lot est attribué nominativement au gagnant désigné par le tirage au sort tel que prévu à l'article 3 du présent règlement.

LPCR GROUPE prendra toutes les mesures nécessaires afin de faire respecter le règlement mais ne pourra être tenue pour responsable si le présent jeu devait être modifié, reporté, annulé, pour quelle que raison que ce soit. Enfin, LPCR GROUPE se réserve la possibilité de remplacer la dotation par des produits d'une valeur égale ou supérieure en cas d'indisponibilité de ladite dotation sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée à cet égard.

ARTICLE 5 - UTILISATION DES DONNEES PERSONNELLES DES PARTICIPANTS

5.1. Dans le cadre du Jeu Concours, les Participants communiquent à LPCR GROUPE, qui en sera l'unique destinataire, des données personnelles les concernant.

Les données personnelles des Participants feront l'objet d'un traitement par LPCR GROUPE, étant le responsable de traitement pour les besoins du Jeu Concours et dont les coordonnées sont indiquées en préambule du présent règlement.

Les données collectées lors du Jeu Concours sont nécessaires à la et les données qui sont collectées auprès des gagnants sont nécessaires à l'attribution des dotations (nom, prénom, adresse postale, numéro de téléphone, adresse mail).

L'absence de collecte de telles données rendra inaccessible toute participation au Jeu Concours et ne permettra pas l'attribution des dotations.

Les Participants garantissent ainsi la transmission d'informations exactes et s'engagent à transmettre à LPCR GROUPE, dans les plus brefs délais, toute modification les concernant.

Les données personnelles des Participants seront utilisées dans le cadre de la seule finalité d'assurer la bonne gestion du Jeu Concours, conformément au présent règlement et satisfaire aux obligations légales et réglementaires de LPCR GROUPE.

5.2. Chaque Participant a un droit d'accès, de rectification, de limitation, de portabilité, d'opposition, d'effacement au traitement de ses données, de retrait de son consentement, à tout moment, et définir des directives post-mortem. Ces droits peuvent être exercés par email à cnil@lpcr.fr.

ARTICLE 6 - PROPRIETE INTELLECTUELLE

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le Jeu Concours ou le présent règlement sont strictement interdites.

Toutes les marques, logos, textes, images, vidéos et autres signes distinctifs reproduits sur le compte Instagram de LPCR GROUPE ainsi que sur les sites auxquels celui-ci permettrait l'accès par l'intermédiaire de liens hypertextes, sont la propriété exclusive de leurs titulaires et sont protégés à ce titre par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle, et ce dans le monde entier. Leur reproduction non autorisée constitue un acte de contrefaçon passible de sanctions pénales.

ARTICLE 7 - RESPONSABILITE

La responsabilité de LPCR GROUPE ne saurait être engagée en cas de force majeure ou de cas fortuit indépendant de sa volonté, qui priverait partiellement ou totalement les participants de la possibilité de participer au Jeu Concours et/ou le gagnant du bénéfice de sa dotation. LPCR GROUPE ainsi que ses prestataires et partenaires ne pourront en aucun cas être tenus pour responsables des éventuels incidents pouvant intervenir dans l'utilisation de la dotation par le gagnant ou des tiers dès lors que le gagnant en aura pris possession.

La participation au Jeu Concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité, des règles de déontologie en vigueur pour l'Internet, ainsi que des lois, règlements et autres textes applicables en France.

La participation au Jeu Concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau Internet.

En conséquence, LPCR GROUPE ne saurait, en aucune circonstance, être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative :

- du contenu des services consultés sur les liens hypertextes présents sur son compte Instagram, et, de manière générale, de toutes informations et/ou données diffusées sur les services consultés sur son compte Instagram;
- de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet ;
- de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement ou fonctionnement du Jeu Concours ;
- de défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication des Participants ;
- de perte de toute donnée fournie par les Participants ;
- du fonctionnement de tout logiciel ;
- des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique ;
- de tout dommage causé à l'ordinateur d'un Participant ;
- de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un Participant.

Il est précisé que LPCR GROUPE ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, d'une suspension ou de la fin du Jeu Concours, et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque.

Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne ainsi que leur participation au Jeu se fait sous leur entière responsabilité.

ARTICLE 8 - ACCES – INTERPRETATION – MODIFICATIONS DU REGLEMENT

8.1. Accès

Le règlement du Jeu Concours est disponible sur le site : hbit.ly/4f2xKqd et peut être obtenu sur simple demande à l'adresse du Jeu Concours ci-dessus (remboursement du timbre sur demande au tarif lent en vigueur) : LPCR GROUPE - Jeu Novembre 24 – 7, rue Touzet Gaillard 93400 SAINT-OUEN.

Il ne sera répondu à aucune demande orale concernant le Jeu Concours. Toute réclamation devra être adressée par écrit à LPCR GROUPE à l'adresse ci-dessus mentionnée avant le 15 janvier 2025. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera acceptée.

LPCR GROUPE se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler le Jeu Concours à tout moment, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les Participants.

8.2. Interprétation du règlement

Toute question d'application ou d'interprétation du règlement, ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, sera tranchée souverainement par LPCR GROUPE.

8.3. Modifications

LPCR GROUPE se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler le Jeu Concours à tout moment, et notamment en cas de force majeure, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les Participants.

Le règlement modifié sera également accessible sur le site bit.ly/4f2xKqd et peut être obtenu sur simple demande à l'adresse du Jeu Concours indiquée en article 8.1 ci-dessus (remboursement du timbre sur demande au tarif lent en vigueur).

ARTICLE 9 - LITIGE ET RECLAMATION

9.1. Le présent règlement est régi par la loi française.

9.2. LPCR GROUPE se réserve le droit de trancher sans appel toute difficulté pouvant survenir quant à l'interprétation ou à l'application du présent règlement, étant entendu qu'un (1) mois après la fin du Jeu Concours aucune contestation ne sera admise. Toute réclamation doit être adressée au maximum dans le mois suivant la date de fin du jeu à LPCR GROUPE.

